



**INSTITUT DE FORMATION
DES CADRES DE SANTE**



DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ENTREE en IFCS 2022

**Date limite d'envoi par courrier de du dossier complet
le 8 mars 2022 cachet de la poste faisant foi**

L'IFCS du CHU de Lille a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'expérimentation d'universitarisation de la formation des cadres de santé auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS).

Un avis favorable a été accordé. Dans l'attente de la publication de l'arrêté d'autorisation en janvier 2022, nous vous informons d'ores et déjà que les modalités de sélection seront modifiées : **concours supprimé.**

Des précisions vous seront communiquées lors de réunions d'information en distanciel, soit :

- le vendredi 4 février 2022 à 16h
- ou
- le mercredi 23 février 2022 à 17h

Liste des documents à fournir pour le 18 février 2022 dans une pochette plastique :

1. Fiche d'Inscription à renseigner en ligne
2. Copie des diplômes (Baccalauréat, diplôme d'Etat, BTS ou autre diplôme)
3. Attestation de l'employeur ou des employeurs justifiant de **3 années d'exercice professionnel équivalent temps plein au 31 janvier 2022**, depuis l'obtention du diplôme professionnel
ou
pour le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur d'exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à l'exercice établie par les services fiscaux du lieu d'exercice et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.
4. Un certificat médical émanant d'un médecin agréé dont la liste est disponible sur le site de l'ARS de votre département (rubrique « Offre de soins »). La mention « médecin agréé » doit figurer sur le certificat attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation.
5. Un certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires fixées par l'article L-10 du Code de la santé publique (DT - Polio - Hépatite B - IDR Positive ou date du dernier BCG)
6. L'attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné ou à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
7. Autorisation de publication des résultats à renseigner en ligne à imprimer et joindre à votre dossier.
8. 3 photos d'identité récentes (format standard) avec vos nom et prénom au verso de chacune d'elles. Ces 3 photos seront placées dans une enveloppe sur laquelle figurent vos nom et prénom.
9. Un chèque bancaire ou postal de 122 € libellé à l'ordre du Trésor Public, correspondant au droit d'inscription à la sélection.
- 10.2 enveloppes timbrées format 110 x 220 (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2022).